

La présente charte définit les grandes lignes des principes de Foi auxquels adhèrent les membres de l'association culturelle : « *Eglise Evangélique de Rouen Parole de Vie* ».

1) Dieu :

Il n'y a qu'un seul Dieu, omniprésent, omniscient, omnipotent, unique, souverain et incréé. Notre Dieu est un. Son existence se manifeste en trois personnes de la même nature, mais distinctes : Père, Fils, et Saint-Esprit (*Jn.17:22*) (*Gn. 1:1*). Dieu est le seul créateur de toutes choses (*Es. 44:24*).

2) Jésus-Christ :

Il est le fils de Dieu conçu du Saint-Esprit et né de Marie qui était vierge au moment de Sa conception et de Sa naissance. Jésus est venu sur terre sans péché, en tant que simple homme juif, crucifié pour le pardon de nos péchés et ressuscité d'entre les morts (*Jn. 3:16*). Il a donné son sang pour le pardon des péchés. Il a été élevé dans la gloire et intercède pour les siens. Toutes choses ont été créées, de Lui, par Lui, et pour Lui (*Ro. 11:36*). Sa Divinité est parfaite.

3) Le Saint-Esprit :

Il est une personne et Sa Divinité est parfaite. Il convainc le monde de péché, de justice et de jugement (*Jn. 16:8*). Il produit en nous ses fruits et ses dons en vue du témoignage, du service et de l'édification dans l'Eglise.

4) Le baptême du Saint-Esprit :

C'est une promesse qui s'adresse à tous les chrétiens pour les revêtir de la puissance de Dieu. Des signes l'accompagnent, le signe physique initial étant le parler en langues (*Ac. 2:4*). Le chrétien ne reçoit pas systématiquement le baptême dans le Saint-Esprit au jour de sa conversion, mais devra rechercher cette expérience.

5) Le Salut :

La vie éternelle s'obtient uniquement par la foi dans le sacrifice expiatoire de Jésus-Christ à la croix de Golgotha. Le salut ne s'obtient ni par les œuvres ni par l'observation de la Loi, mais par l'œuvre de la repentance sincère et personnelle produite par l'Esprit (*Ep. 2:8-9*).

6) Le baptême d'eau :

C'est un commandement de Jésus-Christ adressé uniquement aux croyants ayant reçu et confessé publiquement Jésus comme leur Sauveur (*Mt. 28:19*). C'est la demande à Dieu d'une conscience purifiée et la décision de marcher en nouveauté de vie (*1 Pi. 3:21*). C'est le signe de la mort et de la résurrection spirituelle en Christ (*Ro. 6:3-4*). C'est être immergé (*du grec Baptisma immersion*).

7) Les Ecritures :

La Bible, constituée de ses soixante six livres, est la Parole inspirée et infaillible de Dieu. C'est l'autorité suprême pour diriger notre foi et définir la saine doctrine (*2 Ti. 3:16*).

8) La guérison divine :

Elle est pourvue dans la mort expiatoire de Jésus, à la croix de Golgotha. Elle s'obtient directement de Dieu ou par la prière de foi accompagnée de l'imposition des mains ou de l'onction d'huile (*Mc. 6:13 / 16:18*). Bien que la guérison Divine soit une promesse de la Bible, un chrétien doit reconnaître et apprécier les succès de la médecine.

9) La Prière :

Nous ne croyons pas à la prière aux morts, ni à la possibilité de contact avec Dieu par leur intermédiaire. Conformément à Jean 14:6, Jésus est le seul intermédiaire entre Dieu et les hommes. Jésus est le chemin, la vérité, et la vie et nul ne va au Père que par Lui. Notre adoration ne revient qu'à Dieu seul, par le nom de Jésus (*Mt. 4:10*).

10) La Sainte Cène :

C'est un commandement de Jésus-Christ adressé aux Chrétiens qui marchent en nouveauté de vie. Elle doit être pratiquée chaque fois que cela est possible. Il est indispensable de communier dans un sens et une pensée spirituelle en prenant les deux éléments que sont : Le pain et la coupe (*1 Co. 11:23-26*).

11) L'Évangélisation :

Nous croyons à l'œuvre d'évangélisation intensive à travers le monde selon l'ordre du Seigneur (*Mc. 16:15*). Un des rôles importants de l'Église est d'être missionnaire.

12) L'Église :

L'Église universelle Corps de Christ, est bâtie par le Seigneur Jésus qui en est Lui seul le Chef (*Col. 1:18*). Elle est composée de tous les chrétiens nés de nouveau, dans tous les temps, sur la terre entière, sans distinction de race, de sexe ou de niveau social ou intellectuel. L'assemblée locale, appelée aussi église, est formée de chrétiens qui se sont engagés localement pour leur édification personnelle et pour accomplir l'œuvre du Seigneur. Cet engagement passe par l'entière liberté de visiter d'autres assemblées ou ministères, sans pour cela abandonner son église. L'Église locale est l'expression visible de l'Église universelle. Sa direction est confiée aux hommes par l'œuvre du Saint-Esprit.

13) Les Ministres de la Parole :

Pour l'édification des chrétiens, le Seigneur donne dans Son Église cinq ministères qui enseignent et propagent la Parole de Dieu. Ces prédicateurs sont répertoriés selon Ephésiens 4:11 comme : Apôtres, Prophètes, Évangélistes, Pasteurs, et Docteurs. Ils sont responsables et garants de la Saine doctrine. Ces ministres de l'Évangile n'ont pas forcément tous la charge d'une église locale. Ils sont alors selon leur appel, amenés à visiter le corps de Christ et peuvent, en harmonie avec les assemblées locales, organiser des campagnes d'évangélisation et des séminaires.

14) Le renoncement aux œuvres mortes :

C'est la marche dans la sanctification indispensable dans la vie du chrétien, pour ne pas perdre sa récompense éternelle. Les œuvres saintes sont, les œuvres de l'Esprit (*Ga. 5:22-23*), et les œuvres de la foi (*Ja. 2:14-26*). Les œuvres mortes sont, les œuvres du diable (*1 Jn. 3:8*), et les œuvres de la chair (*Ga. 5:16-21*).

15) L'autorité de l'État :

Les autorités civiles ont été instituées par Dieu pour le bien-être moral et la paix des nations. Il est du devoir du croyant de s'y soumettre (*Ro. 13:1-7*). Toutefois en cas de conflit entre la volonté de Dieu et la loi des hommes, l'obéissance à la Parole de Dieu prévaut (*Ac. 4:19 / 5:29*).

16) Les temps de la fin :

L'Église universelle et fidèle doit connaître un enlèvement glorieux. Une grande tribulation, appelée Harmaguédon, doit également avoir lieu, elle prendra fin par le retour de Jésus-Christ. Jésus posera Ses pieds sur le mont des Oliviers à Jérusalem et soumettra les nations pour un règne de 1000 ans sur terre. Après quoi, viendra le jugement dernier (*1 Th. 4:15-18*) (*Za. 14: 4-5*) (*Ap. 20*).

17) Le jugement éternel :

Il y a une condamnation éternelle pour les impies, pour le diable et ses démons (*Da. 12:2*) (*Mt. 25:31-46*) (*Ap. 20:10*). Il n'y a point de condamnation, mais la vie éternelle par la résurrection des morts pour les sauvés (*Jn. 5:29*) (*Ro. 8:1*).